Session du 24 septembre 2018

QUESTION D'ACTUALITE AU PREFET

Groupe socialiste, écologiste et républicain
Patricia DAGUERRE-JACQUE & Laurent TROGRLIC
Conseillers départementaux du canton Val de Lorraine Sud

Pollution sonore due à l'A31 sur les communes de Champigneulles et Maxéville

Monsieur le Préfet,

En tant que conseillers départementaux du canton Val de Lorraine Sud, nous souhaitions évoquer avec vous la problématique de la pollution (sonore, dans un premier temps) liée au trafic de l'A31 impactant les communes de Champigneulles et Maxéville, et le débat ravivé autour du projet de mur antibruit.

Les riverains de l'A31, auditeurs malgré eux des 80 000 véhicules qui fréquentent la portion autoroutière par jour, attendent depuis 25 ans des solutions qui tardent à se concrétiser.

Le report d'une année supplémentaire lié aux délais d'arbitrage de l'A31 bis s'apparente donc ici à une goutte d'eau dans le calendrier local. Cette goutte d'eau pourrait-elle faire déborder le vase, on peut s'interroger !

Dans ce dossier complexe et technique, la résorption des points noirs bruits est la priorité n°1, mais la réduction des nuisances sonores pour l'ensemble des riverains, habitants de Champigneulles et de Maxéville, doit également être un enjeu majeur pour le bien vivre des habitants de ces deux communes.

Si les contraintes techniques sont importantes pour parvenir à une réduction effective des nuisances, la contrainte financière semble être plus grande encore, dissuadant chaque année l'Etat d'inscrire au budget la réalisation qui semble être la plus efficiente : un mur antibruit.

Aussi, comme le président Mathieu Klein l'a écrit par voie de communiqué le 7 septembre, nous nous questionnons :

- Pourquoi l'Etat a tardé à acter la réalisation d'un mur antibruit alors que son coût serait faible au regard des enjeux financiers du projet A31 bis, et malgré ses engagements pris avec les villes de Champigneulles et Maxéville ?
- Compte tenu de la prise de position du comité de pilotage en décembre 2016 d'étudier l'élargissement à 2x3 voies de l'A31, pourquoi l'État n'a pas pris en compte ce possible impact technique sur le projet d'implantation de solutions antibruits, laissant notamment la commune de Maxéville en délibérer en mars 2017 ?
- Pourquoi la question de la nécessité de réaliser des études complémentaires sur le projet du mur se pose 15 mois après, faisant porter la seule responsabilité de ce report aux collectivités impliquées dans le débat de l'A31 bis ?

Nous vous remercions de nous éclairer sur ces points.

Groupe socialiste, écologiste et républicain
Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
48, Esplanade Jacques Baudot - 54035 NANCY Cedex
03 83 94 54 91 | 54agauche.fr